

**COMITE HYGIENE, SECURITE et CONDITIONS DE TRAVAIL – Séance du 26 mars 2019**  
**Relevé de conclusions**

Introduction			
Objet	Observations	Votes	Avis exprimé
<b>Approbation du procès-verbal du 20 novembre 2018</b>	<p>Le procès-verbal de la séance du 20 novembre 2018 a été validé à l'unanimité par les membres de la précédente mandature</p>	<p>- <u>Pour</u> : 3 SNPTES, 3 UNSA, 2 FSU, 1 FO  - <u>Contre</u> : 0  - <u>Abstention</u> : 0</p>	Avis favorable à l'unanimité
<b>Installation du CHSCT</b>	<p>L'arrêté du 18 février 2019 porte la composition nominative du CHSCT suite aux élections professionnelles du 6/12/2018.</p> <p>La composition du CHSCT en <b>formation ordinaire</b> est la suivante :</p> <p><u>Représentants de l'Administration</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Le Président ou son représentant</u> : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Alain Célérier, Président de l'Université ou</li> <li>- Philippe Allée, Vice-Président du Conseil d'Administration</li> </ul> </li> <li>• <u>Représentant ayant autorité en matière de gestion des Ressources Humaines</u> : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Stefan Lambert, Directeur Général des Services ou</li> <li>- Michel Senimon, DGSA-Directeur des Ressources Humaines</li> </ul> </li> <li>• <u>Autres acteurs de l'hygiène, de la santé et de la sécurité au travail</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cherine Abssi, Médecin de prévention</li> <li>- Maxime Brosseaud, Inspecteur hygiène et sécurité</li> <li>- Mylène Gérald, Chef de Projet Santé au Travail</li> <li>- Emmanuel Varrin, Conseiller de Prévention</li> </ul> </li> <li>• <u>Représentants du personnel</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bertrand Selva, FO (titulaire)</li> <li>- Fabienne Baraige, SNPTES (titulaire)</li> <li>- Marie Desselier, SNPTES (titulaire)</li> <li>- Cherifa Tlemsani, SNPTES (titulaire)</li> <li>- Pascal Marchet, FSU (titulaire)</li> <li>- Mireille Verdier, FSU (titulaire)</li> <li>- David Testut, UNSA (titulaire)</li> <li>- Laurent Grille-Vial, UNSA (titulaire)</li> <li>- Emilie Béchade, UNSA (titulaire)</li> <li>- Hamidou Sebbah, FO (suppléant)</li> <li>- Jean-François Capéran, SNPTES (suppléant)</li> <li>- Aurélie Gamond, SNPTES (suppléant)</li> <li>- Angélique Nizou, SNPTES (suppléant)</li> <li>- Claire Douady, FSU (suppléant)</li> <li>- Chloe Ouaked, FSU (suppléant)</li> <li>- Martine Ferlin, UNSA (suppléant)</li> <li>- Isabelle Capéran, UNSA (suppléant)</li> <li>- Alexia Bernier, UNSA (suppléant)</li> </ul> </li> </ul>		

	<p>La composition de l'instance en <b>formation élargie</b> est la suivante :</p> <p>La formation élargie est constituée de <b>chacun des membres de la formation ordinaire</b> auxquels sont associés 3 étudiants siégeant au sein du Conseil d'Administration en qualité de représentants des usagers (en cours de désignation) ainsi que de la <b>Directrice du SUMPPS</b> (Service Universitaire de Médecine de Prévention et de Promotion de la santé) en la personne du Dr Sagot.</p> <p>L'instance se réunit en formation élargie chaque fois qu'il convient de procéder à l'analyse des risques auxquels peuvent être exposés les usagers de l'établissement.</p>	
<b>Points soumis à consultation</b>		
<b>Désignation de la secrétaire du CHSCT</b>	<p>La secrétaire du CHSCT contribue au bon fonctionnement de l'instance. Elle. il est l'interlocutrice. leur privilégié.e de l'Administration et effectue une veille entre les réunions de l'instance, transmet aux représentants.es du personnel les éléments qui lui sont communiqués par l'Administration et aide à la collecte d'informations.</p> <p>La secrétaire du CHSCT est élue à la majorité simple parmi les représentants titulaires du personnel.</p> <p>Après une interruption de séance demandée par les représentants des personnels Madame Marie Desselier se porte candidate à cette fonction de secrétaire du CHSCT, à la condition d'être assistée dans ces missions, par Madame Angélique Nizou. Elles proposent toutefois de n'exercer, dans un premier temps, que la moitié du mandat de 4 ans.</p>	<p>- <u>Pour</u> : 3 SNPTEs, 3 UNSA 2 FSU, 1 FO - <u>Contre</u> : 0 - <u>Abstention</u> : 0</p> <p>Avis favorable à l'unanimité</p>
<b>Création d'un groupe de travail pour la révision du règlement intérieur de l'instance</b>	<p>Il est proposé de créer un groupe de travail en vue de conduire la révision du règlement intérieur de l'instance en date de janvier 2015 aux fins d'améliorer le fonctionnement du CHSCT.</p>	<p>- <u>Pour</u> : 3 SNPTEs, 3 UNSA 2 FSU, 1 FO - <u>Contre</u> : 0 - <u>Abstention</u> : 0</p> <p>Avis favorable à l'unanimité</p>
<b>Cellule de veille RPS : modification de la Charte de fonctionnement</b>	<p>La Charte de fonctionnement de la Cellule de veille RPS est modifiée comme suit :</p> <p><b>Art. 2.1 – Composition de la Cellule de veille RPS en formation restreinte</b></p> <p>« <b>La Cellule de veille RPS en formation restreinte</b> est composée des acteurs-actrices désignés.es ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Directeur Général des Services</li> <li>- DGSA - Directeur des Ressources Humaines</li> <li>- Référent RPS</li> <li>- Secrétaire du CHSCT</li> <li>- Médecin de prévention »</li> </ul> <p>Les articles « <b>5.3 – Consultation des dossiers de signalement</b> » et « <b>5.4 - Notification des avis émis par la Cellule de veille RPS</b> » sont ajoutés à la précédente version de la Charte de fonctionnement.</p>	<p>- <u>Pour</u> : 3 SNPTEs, 3 UNSA 2 FSU, 1 FO - <u>Contre</u> : 0 - <u>Abstention</u> : 0</p> <p>Avis favorable à l'unanimité</p>

<b>Accident du travail</b>	<p>1) Accident du travail XLIM</p> <p>Le rapport d'enquête est présenté aux membres de l'instance. L'arbre des causes et des conséquences permet d'obtenir une analyse approfondie et objective des circonstances de l'accident. Les conclusions du rapport d'enquête permettent de se prononcer sur une reconnaissance de l'imputabilité au service de l'accident.</p> <p>Cette décision est assortie de mesures de prévention qui devront être mises en place par la Direction de l'Institut XLIM.</p> <p>2) Création d'un groupe d'enquête permanent</p> <p>Les enquêtes sont obligatoires dans certaines situations, à savoir : accident grave ou paraissant devoir entraîner une incapacité permanente, accident ou maladie professionnelle présentant un caractère répété.</p> <p>La création d'un groupe d'enquête permanent vise à plus grande professionnalisation de ses membres et contribuera ainsi à la protection de la santé des agents et à l'amélioration des conditions de travail.</p>	<p>- <u>Pour</u> : 3 SNPTEs, 3 UNSA 2 FSU, 1 FO</p> <p>- <u>Contre</u> : 0</p> <p>- <u>Abstention</u> : 0</p>	Avis favorable à l'unanimité
<b>Visite des locaux</b>	<p>1) Restitution des visites effectuées par le Conseiller de prévention et le Médecin de prévention dans le cadre de son action sur le milieu professionnel (AMP)</p> <p>Ces visites interviennent en complément des visites de locaux programmées par l'instance. Elles sont inscrites dans le périmètre des missions du médecin de prévention qui peut se faire assister du conseiller de prévention. Elles visent à faciliter la connaissance du milieu dans lequel évoluent les personnels de l'établissement et contribuent ainsi à un meilleur accompagnement des agents.</p> <p>2) Programmation des visites de locaux par l'instance en 2019 : Maison des licences, Centre de Biologie et de Recherche en Santé (CBRS), Campus de Brive</p>	<p>- <u>Pour</u> : 3 SNPTEs, 3 UNSA 2 FSU, 1 FO</p> <p>- <u>Contre</u> : 0</p> <p>- <u>Abstention</u> : 0</p>	Avis favorable à l'unanimité
<b>Animation du réseau des assistants de prévention</b>	<p>1) Une assemblée générale réunissant les assistants de prévention, le conseiller de prévention, le médecin de prévention, le DGSA-Directeur des Ressources Humaines et le Chef de Projet Santé au Travail, se déroulera le 21 mai prochain, afin de positionner les personnels en charge de cette mission dans l'Espace Sécurité et Santé au Travail.</p> <p>2) Organisation des 1<sup>er</sup> secours : plan d'actions et de déploiement</p> <p>Après un inventaire exhaustif des équipements en place et devant la disparité qui a pu être constatée, l'établissement va prochainement diffuser une information en matière de contenu des trousse de première urgence d'une part et établir un plan de déploiement en vue de l'acquisition de défibrillateurs de 1<sup>ère</sup> urgence.</p>		

## Points d'information

<b>Service de Médecine de Prévention des Personnels de l'Université (SMPPU)</b>	<p>1) Une nouvelle organisation du SMPPU</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Attribution de 0,5 ETP du poste occupé par Hélène Garnerie au sein de la DRH en appui des missions confiées au DR Abssi grâce à une réallocation RH en raison de la mise en place du dispositif de retraites PETREL confié à l'Université de Poitiers           <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Hélène Garnerie assure la programmation et le suivi des convocations de surveillance médicale</li> <li>→ Hélène Garnerie est placée sous l'autorité hiérarchique de Mme Philipponnet, adjointe au Directeur des Ressources Humaines et sous la responsabilité fonctionnelle du Dr Abssi</li> </ul> </li> <li>- Nouveau dispositif d'acheminement des convocations co-construit avec les responsables administratifs.ives de composantes (dématérialisation des envois directement aux agents avec copie aux RA ; une dérogation pour les personnels de la Direction de la Logistique qui verront cet envoi doublé d'un envoi papier)</li> <li>- Transmission des convocations 15 jours avant la date prévue de consultation</li> </ul> <p>2) Projet de convention entre le CHU de Limoges et l'Université afin d'assurer un accès facilité et rapide aux praticiens et services du CHU suite à la prescription d'examens biologiques et complémentaires par le Dr Abssi.</p> <p>3) Projet d'acquisition d'un logiciel de santé au travail visant à faciliter la gestion de la surveillance médicale des personnels</p>
<b>Questions diverses</b>	<p>1) Direction de la Logistique : les représentants du personnel font état de dysfonctionnements suite au changement de prestataire intervenant depuis janvier 2019 sur certains sites de l'établissement. Ces dysfonctionnements sont constatés par l'établissement qui prend les dispositions nécessaires afin d'en réduire les effets.</p> <p>2) Campus de Guéret : le fonctionnement du site entre en phase d'amélioration progressive des conditions de travail en raison notamment du renforcement de l'équipe pédagogique et de la nomination à venir d'un nouveau responsable administratif de site.</p>







